




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE. — Paris, le 24 juin.

## ELECTIONS.

Il y a eu aujourd'hui un second tour de scrutin dans le 8<sup>e</sup> arrondissement électoral de Paris. Le nombre des votans étant de 647, M. Paturle, candidat constitutionnel, a obtenu 370 voix. M. Bouvaillier 137, M. Daunou 126. M. Paturle est nommé député.

## ELECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de tous les points de la France donnent une nouvelle et éclatante preuve de l'esprit de sagesse et de modération qui anime le corps électoral. Presque partout le parti de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle l'a emporté.

Ont été élus députés :

*Aisne.* — M. Desales. — Odilon-Barrot, candidats de l'opposition. — Vivien, candidat constitutionnel, député sortant. — Fould, candidat constitutionnel.

*Aube.* — M. Pavée de Vandœuvre, candidat constitutionnel.

*Bas-Rhin.* — M. Schauenbourg, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Coulmann, candidat de l'opposition, député sortant. — Saglio, candidat constitutionnel. — Humann, ministre des finances. — Lejoindre, candidat constitutionnel en remplacement de M. Muntz.

*Basses-Pyrénées.* — M. Dufau, candidat constitutionnel. — Liadières, candidat constitutionnel.

*Bouches du Rhône.* — M. Berryer, candidat légitimiste en remplacement de M. Pataille. — M. de la Boulie, candidat légitimiste, en remplacement de M. de Beaujour. — M. Thiers, ministre de l'intérieur.

*Calvados.* — M. de Tilly, candidat constitutionnel, en remplacement de Lecreps. — Fleury, candidat constitutionnel. — Guizot, ministre de l'instruction publique. — Thil, candidat constitutionnel.

*Charente.* — M. Dulimbert, candidat constitutionnel. — Girardin (Ernest.)

*Charente-Inférieure.* — M. Duchatel, ministre du commerce. — Chassiron, candidat constitutionnel. — L'amiral Grivel, candidat constitutionnel, en remplacement de Audry de Puyraveau, candidat de l'opposition.

*Cher.* — M. Duvergier de Hauranne, candidat constitutionnel. — Comte Jaubert, candidat constitutionnel. — Gaetan de Larochehouc, candidat constitutionnel.

*Côtes-d'Or.* — M. Petat, candidat constitutionnel en remplacement de Louis Basile.

*Côtes-du-Nord.* — M. Tueux, député sortant. — Armez, candidat constitutionnel, en remplacement de Biollay, député sortant. — Leprovost, candidat de l'opposition, en remplacement de Bernard, député sortant.

*Deux-Sèvres.* — M. Tribert, Auguis.

*Dordogne.* — Bergerac. M. Prevot-Leygonie, candidat constitutionnel. M. le colonel Garaube, candidat constitutionnel.

*Doubs.* — M. Magnencourt, candidat constitutionnel, en remplacement de Gréa, député sortant. — Clément, candidat constitutionnel.

*Drôme.* — M. Bérenger, Giraud, candidat constitutionnel.

*Eure.* — M. Salyandy, candidat constitutionnel. — M. Passy, candidat constitutionnel. — M. Dupont (de l'Eure), en remplacement de Bioche, candidat constitutionnel. — M. Bignon, député.

*Eure-et-Loire.* — M. Raimbert-Sevin, candidat. — M. Charles, député sortant.

*Finistère.* — M. Kératry, candidat constitutionnel.

*Gers.* — Condom. MM. Persil, garde des sceaux. Le général Subervic, candidat de l'opposition. Barada, candidat constitutionnel. Thiers, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Gallabert, candidat de l'opposition.

*Gironde.* — MM. Roul, candidat constitutionnel. Martel; candidat const. Jay, candidat const., Bouthier, candidat const., en remplacement de M. Nicod, candidat de l'opposition. Wustemberg, candidat const., en remplacement de M. Dariste, député sortant.

*Haute-Garonne.* — MM. de Rémusat, candidat const. — Amilhau, candidat const. Berryer, candidat légitimiste. Le général Pelet a été réélu. Batisse d'Izar, député sortant du 2<sup>e</sup> collège, a été réélu député en remplacement de M. Sans.

*Haut-Rhin.* — MM. Pflieger, en remplacement de M. André, député sortant. — Le général Strolz, candidat constitutionnel, député sortant.

*Haute-Saône.* — M. de Marnier, candidat constitutionnel. De Grammont, candidat de l'opposition. Genoux, candidat de l'opposition.

*Ile et Villaine.* — M. de Lariboisière, candidat constitutionnel.

*Indre.* — M. Muret de Bore, candidat constitutionnel, en remplacement de M. le général Bertrand, député sortant. Thabaud-Linithière, candidat constitutionnel. D'Entraigues, candidat constitutionnel, en remplacement de Duris-Dufresne, député de l'opposition.

*Indre-et-Loire.* — M. Delapinsonnière, candidat constitutionnel. Piscatory, candidat constitutionnel. César Bacot, candidat de l'opposition.

*Isère.* — M. Penet, candidat constitutionnel. Lombard fils, candidat constitutionnel, en remplacement de Couturier, député de l'opposition. Sapey, candidat constitutionnel. Prunelle, candidat constitutionnel.

*Landes.* — M. Laurence, député sortant. Le général Durieux, candidat constitutionnel.

*Loire.* — M. Baude, député sortant.

*Loire-et-Cher.* — M. Pelet de la Lozère, candidat constitutionnel.

*Loire-Inférieure.* — M. Levailant, Maès, en remplacement de M. Saint-Aignan, député sortant.

*Lot-et-Garonne.* — M. Dumon, candidat constitutionnel. Paganel, candidat constitutionnel.

*Maine-et-Loire.* — M. Augustin Giraud, candidat constitutionnel. Charles Giraud, candidat constitutionnel. D'Andigné de la Blanchaie, candidat de l'opposition, député sortant. Benjamin Delessert, candidat constitutionnel. Félix Bodin, candidat constitutionnel.

*Manche.* — M. Quesnault, candidat constitutionnel, en remplacement de M. de Briqueville. Enouf, candidat constitutionnel. Havin. Legrand, candidats constitutionnels. Avril, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Rihouet.

*Marne.* — M. Joseph Périer, candidat constitutionnel. M. Dozon, candidat constitutionnel. M. de Tirlet, candidat constitutionnel. M. Royer-Collard, candidat constitutionnel.

*Mayenne.* — M. Ohvier, candidat constitutionnel.

*Meurthe.* — M. Delespée, candidat constitutionnel. M. Lacoste, candidat constitutionnel. Fleury de Chaboulon, candidat constitutionnel, en remplacement de M. de Ludre, député de l'opposition. M. de Rigny, ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Tardieu, Chevandier, candidat constitutionnel.

*Meuse.* — M. Gillon, député sortant. M. Etienne, candidat constitutionnel. M. Génin, candidat constitutionnel.

*Morbihan.* — M. Beslay. M. Caradec, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Ducouédiet. M. Ledéan, candidat constitutionnel, en remplacement de M. de Sivry, candidat constitutionnel.

*Moselle.* — M. Poulnaire, candidat constitutionnel. Ladoucette, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Charpentier. Schneider, candidat constitutionnel, en remplacement de M. le général Sémélé. M. Genot, candidat de l'opposition.

*Nièvre.* — M. Dupin aîné, candidat constitutionnel.

*Nord.* — M. Delespaule, candidat constitutionnel, député sortant, en remplacement de Barrois-Virnot. de Montozon, candidat constitutionnel. Martin, candidat constitutionnel. Roger, candidat constitutionnel. M. de la Martine, député sortant. M. le général Merlin, candidat constitutionnel, en remplacement de Taillandier, candidat de l'opposition. Lallier, candidat constitutionnel. M. le vicomte d'Hauversart, candidat constitutionnel, en remplacement de Vatimesnil.

*Orne.* — M. Ballot, candidat de l'opposition. His, candidat constitutionnel.

*Pas-de-Calais.* — M. de Rigny, ministre des affaires étrangères. Harlé fils, candidat constitutionnel. Armand, en remplacement de Lesergeant.

*Rhône.* — M. Sauzet, candidat constitutionnel. Fulchiron, candidat constitutionnel, Dugas-Monbel, id. Jars, id.

*Saône-et-Loire.* — M. Lerouge, candidat constitutionnel en remplacement de Corcelles, candidat de l'opposition.

*Sarthe.* — M. Vallée, candidat constitutionnel. Cormenin, député sortant, candidat de l'opposition.

*Seine-et-Marne.* — M. Georges Lafayette. Boissière, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Baillot. Harrouard-Rechemond, candidat constitutionnel, en remplacement de M. le général Lafayette.

*Seine-et-Oise.* — M. Hernoux, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Fiot, candidat de l'opposition. Bouchard, candidat constitutionnel. Alex Delaborde, candidat constitutionnel, député sortant.

*Seine-Inférieure.* — M. Lemaitre. Toussin, en remplacement de M. Maille, candidat constitutionnel. Barbet, candidat constitutionnel.

*Somme.* — MM. Estancelin, candidat constitutionnel. Renouard, candidat constitutionnel. Harlé, candidat constitutionnel. Caumartin, candidat constitutionnel. Massey, candidat constitutionnel.

*Var.* — M. l'amiral Rosamel, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Bernard, député de l'opposition.

*Vaucluse.* — M. de Gambis, candidat constitutionnel.

*Vendée.* — MM. Jacques Laffitte, en remplacement de M. Perreau, député sortant. Isambert, député sortant. Guyet des Fontaines, candidat constitutionnel, en remplacement de M. le comte Duchaffaut, candidat de l'opposition. Luneau.

*Vosges.* — MM. Gouvernel, candidat constitutionnel. Gauguier, candidat constitutionnel. Bresson, candidat constitutionnel. Doublat, candidat constitutionnel. Cuny, candidat légitimiste, en remplacement de M. Jacqueminot.

*Yonne.* — MM. Vuitry, candidat constitutionnel, en remplacement de M. Bellaigues. Larabit, candidat de l'opposition. De Chastelux, candidat constitutionnel.

(Débats.)

Les affaires de la Suisse, que l'on croyait près de s'arranger par suite d'une conciliation près du roi de Sardaigne, sont au moment de prendre un aspect plus grave, s'il faut en croire la *Gazette de*

Zurich du 16. Nous donnons textuellement l'article important que publie cette feuille :

« Suivant les dernières nouvelles que nous avons reçues de M. le chancelier Amrhyn, au sujet de la députation qui a été envoyée auprès du roi de Sardaigne la députation pouvait s'attendre à un accueil favorable, et l'on devait regarder comme certain que le roi de Sardaigne ne ferait valoir aucun grief nouveau et n'insisterait point sur le châtement des individus qui ont pris part au mouvement contre la Savoie.

« Tout au contraire, les communications confidentielles de M. de Dusch, qui est arrivé le 13, sont moins rassurantes qu'on ne l'avait espéré.

« Les états d'Allemagne nos voisins insistent sur le renvoi des individus qui se sont réfugiés en Suisse après l'attentat de Francfort et des autres individus qui travaillent en Suisse dans le but d'inquiéter l'Allemagne.

« Dans le cas où la confédération helvétique ne voudrait pas obtempérer à cette demande, un interdit commercial qui deviendrait graduellement plus rigoureux serait appliqué à la Suisse, et les ambassadeurs ont reçu des ordres et des instructions qui leur donnent plein pouvoir de procéder immédiatement à l'exécution d'une pareille mesure. D'après ce qui nous a été dit, les communications par la poste seraient incessamment rompues, et ensuite on interdirait le transit.

Les autres feuilles de Suisse, telles que la *Gazette de Bâle* et le *Correspondant*, publient des articles à peu près semblables, quant à ce qui concerne les mesures dont la Suisse est menacée. M. Dusch est reparti le 15 pour Vienne.

Un événement est arrivé dernièrement sur le territoire de Ville Paris, commune située entre Paris et Meaux. Un voyageur vient annoncer qu'une voiture de déménagement, venant de Paris, est en flammes et brûle abandonnée sur la route. Aussitôt la garde nationale, qui nommait ce jour-là ses officiers, y accourt avec le maire et le juge de paix. Le rapport n'était que trop véritable, mais le malheur était déjà consommé. Il paraît que le conducteur s'étant endormi en fumant sur sa voiture, sa pipe allumée était tombée, et qu'il n'avait été réveillé que par le feu qui l'entourait, et qu'activait un vent des plus violents. Perdant la tête à cette vue, et au lieu de chercher à sauver son chargement, il avait détaché son cheval, et s'était enfui, laissant la sa voiture livrée aux flammes. Elle contenait beaucoup de bagages, des caisses et des paquets remplis d'effets précieux, d'objets d'art de diverse nature, le tout d'une grande valeur. Le conducteur de la voiture a été arrêté, et des poursuites sont dirigées contre qui de droit, pour la perte des effets incendiés.

— On se rappelle, dit l'*Élection*, de Bordeaux, que, lorsque la police de notre ville fit durant trois jours le blocus de l'église Saint-André, l'autorité communiqua aux journaux une note d'où il résultait qu'on était à la recherche d'un voleur caché chez le sonneur de cloches de la cathédrale. On nous transmet aujourd'hui des renseignements qui ne sont nullement d'accord avec cette assertion ; les voici :

« Un individu condamné à mort pour avoir pris part aux mouvemens de la Vendée, était réfugié dans notre ville, où il exerçait sa profession de maçon. Il travaillait au basar, où il fut reconnu par un ancien camarade, qui, lui frappant sur l'épaule, le salua du nom de chouan. Cette dénomination effraie notre homme, qui quitte le chantier et trouve un asile chez le sonneur de cloches de Saint-André. Quelque temps après, il est reconnu par un soldat du 44<sup>e</sup>, et la police éveillée fait parvenir à notre Vendéen une lettre signée de Mlle. de Kersabiec qui l'engage à se rendre dans un lieu désigné. Le piège était trop grossier pour qu'il s'y prit. Bientôt le blocus de l'église est formé, et le chouan, serré de près, se réfugie dans l'horloge. Il y fait un assez long séjour; enfin, pressé par la faim; il saisit le moment où les soldats ont quitté la nef pour faire leur repas dans une chapelle latérale, et, se laissant glisser le long des cordes qui soutiennent les poids de l'horloge, il apparaît comme un fantôme à une femme qui était en prières. Des habits de

prêtre lui sont bientôt procurés; on dit même que, revêtu des habits sacerdotaux, il est passé devant les soldats chargés de l'arrêter, qui se sont reculés avec respect pour lui laisser la sortie libre. »

— Dans une réunion de la société archéologique de Rome, le célèbre antiquaire Visconti a lu une dissertation fort intéressante sur la *Nécropolis*, ou ville funèbre de Cerveteri, qu'il vient de visiter, et qui jusqu'à ce jour n'avait pas été décrite. Pour donner une idée des objets curieux qui se trouvent dans cette immense réunion de tombeaux, M. Visconti a mis sous les yeux de la société une tasse représentant Jason presque englouti par le serpent gardien de la toison d'or, et délivré par l'intervention de Minerve. Cette version, si différente de celle qui a été adoptée par tous les auteurs grecs et latins, atteste la grande antiquité de l'ouvrage, et prouve que les arts fleurissaient en Italie longtemps avant qu'ils eussent été apportés en Grèce.

— On publie à Naples un journal consacré exclusivement à l'observation des régions volcaniques de ces contrées. Ce journal, intitulé *Spettatore del Vesuvio*, est dirigé par MM. Cassola et Pilla, et forme la continuation des travaux de sir William Hamilton, Thompson, Della Torre, Ramondini, Monticelli et Covelli. On pousse les excavations à Pompéi avec une très-grande vigueur; et on a découvert de nouveaux édifices, et de magnifiques mosaïques représentant des événemens historiques relatifs aux guerres d'Alexandre-le-Grand.

— Mme. Malibrand qui est engagée pour le théâtre della *Scalla* de Milan par le duc de Visconti, directeur de ce théâtre, pour y donner 185 représentations moyennant la somme inouïe de 450,000 francs. Elle en donnera 75 en automne 1835, 75 en 1836 et enfin 35 en 1837.

— Les amateurs d'astronomie apprendront avec plaisir que M. Herschel a commencé au cap de Bonne-Espérance, ses observations avec le télescope de 20 pieds. Sa dernière lettre est datée du 28 mars; il demeure à 5 lieues de la ville du Cap, près du Tafelberg, sur une hauteur qui s'élève au-dessus des brouillards, et d'où son œil contemple des choses, dit-il, auxquelles il ne s'était jamais attendu.

## BELGIQUE.

LIEGE, LE 26 JUIN.

Paris vient de faire une réponse aux hommes du mouvement de notre pays. Ces hommes se prétendent les seules intelligences, les seuls caractères énergiques, les seuls partisans de la liberté. Ils ont donc plus d'esprit que Paris; plus d'énergie que Paris qui a fait les deux révolutions; plus d'intelligence de la liberté que Paris qui, depuis cinquante ans, est le foyer du libéralisme européen; le point d'où sont partis ces missionnaires armés qui ont posé sur une partie de l'Europe le niveau de l'égalité. Paris n'a ni leur supériorité, ni leur courage, ni leur influence civilisatrice, ni leur vient de faire des élections toutes juste-milieu. Ce pauvre Paris s'il veut se spiritualiser un peu il faudra qu'il vienne à l'école de ces messieurs. Dans quel village de Paris a-t-il donc été élevé? Dans le coin où il vit, il ne se doute vraiment pas du mouvement ascendant que quelques fortes têtes de notre pays impriment à la civilisation humaine. Messieurs, par commiseration, prêtez un peu de l'esprit que vous avez de trop à la ville de *Molière*, de *Voltaire*, et de *Béranger*.

Dernièrement un journal de cette ville arriérée, évaluait à un milliard de faux frais l'ensemble des dépenses improductives et la non réalisation de bénéfices occasionnée par l'inquiétude intérieure où se trouve encore la France. C'est croyons-nous, à peu près la contribution d'un huitième de son produit global dont la France est redevable au parti du gouvernement à bon marché.

C'est à ce prix que la France et Paris surtout achètent de temps en temps, le spectacle d'une extermination de plusieurs milliers de leurs concitoyens par les mains des uns des autres; un système d'outrages et de brutalités envers ses hommes les plus dévoués, ses plus nobles caractères et les talents qui l'honorent davantage; la proscription de ces mœurs élégantes qui forment une partie élémentaire de sa littérature et de ses arts, en échange d'une grossièreté barbare qui n'existe plus en Eu-

rope. En vérité Paris est bien absurde de vouloir que la France reprenne ses progrès dans les arts, dans l'industrie, dans les sciences. Il fallait la laisser à la république, peut-être à moins de deux siècles il serait né en France, un autre *Pierre I<sup>er</sup>* qui l'aurait remise en voie de civilisation.

Cependant Paris a exclu des noms illustres qui n'avaient que le tort d'appartenir à une opinion qui, il faut le dire est une ruse trop grossière pour ses habitans. A le bien prendre n'y a-t-il pas une déception trop forte dans les promesses du mouvement et de la république? Une opinion qui vit sur la seule idée que tous les élémens de fortune, c'est-à-dire, de production, seront augmentés et améliorés quand il y aura dans un pays, un homme de moins, cette opinion, disons nous, ne peut réussir qu'une fois dans la vie de la plus spirituelle des populations.

Il y a des collèges électoraux où ces romans obtiennent encore créance; mais enfin ce n'est plus dans la ville la plus civilisée de l'univers. O hommes du mouvement, on se moque de vous et malheureusement pour vous c'est dans la ville qui impose ses opinions à l'Europe; mais avec votre générosité naturelle vous devez vous en réjouir: si vous aviez triomphé, vous auriez affligé les hommes, maintenant vous les ferez rire.

Ainsi donc après l'exemple de la capitale de France, on ne croira plus que le *juste-milieu* soit une présomption contre l'esprit; car enfin, supposé même que l'opinion du mouvement domine à Pontoise, encore resterait-il à faire la preuve que Pontoise a fourni plus de littérateurs spirituels que Paris.

Les nouvelles de Paris du 24 nous apprennent par continuation la déroute électorale de l'opposition française. Voici ce qui résulte des listes publiées jusqu'à ce jour: 199 élections sont connues. 163 députés appartiennent au parti modéré; 21 à l'opposition; 5 au parti légitimiste; 10 sont sans couleur politique bien connue.

Nous lisons dans un journal de Bruxelles que l'on connaît 236 élections et que l'opposition compte 40 nominations. Nous ne savons sur quelles bases, ce journal établit cette supputation; ce n'est pas certainement sur les listes publiées jusqu'à présent.

Nous citons hier cet aveu remarquable du *Courrier français*:

« Il faut bien le reconnaître, si la majorité des électeurs n'était pas favorable au système qui nous régit, il n'est pas de manœuvres qu'ils n'eussent pu déjouer. »

En effet en 1827, sous l'empire d'une loi bien moins libérale que celle d'aujourd'hui, le corps électoral déjoua toutes les séductions et donna à la France une chambre indépendante. Le *Temps* examine les élections de Paris à peu près comme le *Courrier*: « Il y a, dit ce journal, dans cette unanimité des votes de la capitale, quelque chose qui appelle l'examen. Les élections de Paris ne peuvent jamais être dans leur ensemble le résultat de manœuvres ou d'intrigues particulières: elles représentent en général nettement l'opinion actuelle de la population. »

On écrit d'Anvers, 25 juin:

« Le roi est parti à dix heures et demi, ce matin. Il s'arrêtera pendant une heure, à Liège, et couchera ce soir à Diest. M. le général Hurel était dans la voiture de S. M. MM. les généraux d'Hane, Chasteler et Goblet suivaient dans d'autres équipages de la cour.

« Le roi, qui sera de retour à Bruxelles vendredi prochain, partira dimanche pour Paris, où il restera peu de jours. Il en reviendra avec S. M. la reine.

« A son départ de Bruxelles S. M. se rendra à Paris en passant par Namur, Dinant, Givet, Laon, Soissons et Senlis. »

« L'illumination qui a eu lieu hier au soir à l'occasion du séjour de S. M. était complète et très-belle. Hier après son dîner, le roi a fait plusieurs courses dans la ville. Il a principalement visité les bassins et le nouvel entrepôt. En revenant, il a reçu une pétition des acteurs de notre spectacle, se recommandant tous à sa bienveillance, pour leur procurer les moyens de rentrer en France. Le public s'était montré injuste envers eux.

— Nous apprenons que la commission chargée de rédiger un projet de loi sur l'instruction publique, a terminé son travail et qu'il sera incessamment présenté au roi.

— On mande de Bois-le-Duc, 22 juin :

Jeudi dernier une division de 100 hommes d'artillerie est partie d'ici pour Maestricht.

Le duc de Saxe-Weimar a transféré ces jours derniers son quartier-général à Boxtel.

— On écrit de Rotterdam, 23 juin :

Il est arrivé ici, il y a quelques jours, 200 moutons, que le grand-duc de Bade fait importer d'Angleterre dans son pays pour y améliorer la race des moutons. Ces animaux sont du Leicestershire; par leurs belles formes, leur laine longue et fine et d'autres propriétés ils se distinguent, même en Angleterre, parmi tous les autres moutons.

— Voici de nouveaux renseignements sur l'assassinat commis à Gand dans la nuit du 23 au 24, sur la personne de Jacques Lippens, vieillard de 65 ans, haleur de bateaux. Celui-ci voyant passer une fille publique, dit à sa femme et à ses enfans qui l'entouraient quelques mots qui furent entendus et fort mal pris par la fille publique. Celle-ci appela à son secours un voltigeur du 3<sup>e</sup>, qui était près de là, et, pendant que cette malheureuse tenait par derrière le vieillard surpris, le soldat porta à ce dernier trois coups de sabre dont l'un était mortel.

Les personnes qui nous transmettent ces détails ont vu la victime qui venait d'expirer, et baigné dans les flots du sang qui coulait encore. Au même instant la fille cause de ce funeste accident tomba, ou, comme le disaient hautement les spectateurs, feignit de tomber évanouie. L'assassin prit la fuite, chercha même, quand il se vit poursuivi, à s'échapper par le toit. On l'a arrêté par les soins de M. le major Boon et du commissaire de police van Kildonck. Le cadavre a été transporté à l'hôpital. M. le juge d'instruction a commencé immédiatement l'enquête. (J. des Flandres.)

— La propriété du journal l'*Emancipation*, a été adjugée hier provisoirement, au libraire Boiste, pour la somme de 49 mille francs.

— Plusieurs négocians de Charleroy ont adressé à la chambre une pétition tendant à ce que M. le ministre des finances soit engagé à présenter avant la discussion du budget de 1835 un projet de loi de rectification des patentes, surtout en ce qui concerne les bateliers de la Sambre et du canal de Charleroy à Bruxelles.

— On écrit de Bade, le 14 juin : « Le nombre des baigneurs et des étrangers qui déjà réunis ici, se monte à 2,296. Deux anglais viennent de quitter nos baigns par la seule raison, ont-ils dit, qu'ils y rencontraient beaucoup trop de leurs compatriotes; ce trait est rare, mais il est bien caractéristique de la nation anglaise ! »

— Une entreprise agréable aux amis des antiquités russes est celle annoncée par M. Keppen, un des archéologues les plus distingués de la Russie. En 1833, il a fait l'inspection systématique de la partie méridionale de la Crimée sous le rapport de la topographie et de ses antiquités. Aujourd'hui il annonce son intention d'en publier la relation détaillée.

« Mes principales excursions, dit-il, ont eu pour but les montagnes où j'ai cherché les restes des anciennes fortifications et des murailles qui ceignent ces montagnes. Sur leurs penchans, nord et sud, j'ai découvert une longue suite de fortifications systématiquement disposées. Après des courses nombreuses que j'ai faites sur la côte sud-ouest et l'examen complet de la côte sud-est, j'ai encore découvert entre Théodosie et Alouchta 20 passages dans les montagnes, et plus de 40 forteresses placées des deux côtés. »

(Journal russe de l'instruction publique.)

— La société scientifique de Rotterdam, dont on connaît la sévérité dans la distribution de ses récompenses, avait mis au concours de 1828 une question sur la rosée, phénomène dont on n'a encore donné que des explications imparfaites. M. van Roosbrouck, médecin à Louvain, avait en 1830 adressé un mémoire. La société de Rotterdam vient de lui décerner une médaille en or. M. Van Roos-

brouck est le docteur distingué qui a été envoyé en 1832 à Hal et ensuite à Berchem Sainte-Agathe pour y combattre le choléra qui y faisait des ravages; il y a rendu des services. C'est le même docteur que le gouvernement a envoyé en Angleterre, en Autriche et en France pour y approfondir ses études sur les maladies des yeux.

— Des lettres arrivées de Santiago de Cuba et de la Havane portent que de nombreux actes de piraterie ont été commis récemment dans les parages de Honduras et de Nicaragua (Nouvelle-Espagne.)

On en soupçonne deux bâtimens de construction espagnole, fort armés d'hommes et de canons, qui ont été vus plusieurs fois sans pavillon. En dernier lieu, ils se dirigeaient de conserve du côté de Carthagène, accompagnés d'un navire qu'on croit être français et destiné à charger des bois de teinture à la côte, qui aura été capturé par ces forbans. Le gouvernement de la Jamaïque a dû envoyer quelques sloops de guerre à leur poursuite, ce que les commandans de Cuba n'ont pas pu ou voulu faire.

— On écrit de Bouchoute, le 17 juin :

« Le vent soufflait avec force dans l'après-dîner du 16 courant; une canonnière hollandaise en rade de Philippine vint échouer sur la digue de mer, territoire hollandais non loin du fort Isabelle; il aurait fallu voir l'équipage de cette fameuse canonnière se jeter à la nage, sauter dans des nacelles et rejoindre avec vitesse la côte de Philippine dans la crainte d'être surpris par les troupes belges stationnées au fort Isabelle; mais il n'en fut pas ainsi; le capitaine commandant les troupes belges du fort se borna à faire mettre toutes les troupes sous les armes, et les canonnières à leurs pièces, mèches allumées. L'équipage de la canonnière revint aussitôt afin de la sauver, et après bien du travail remit la canonnière en état de reprendre le large; mais à une heure assez avancée de la nuit.

« Nous nous plaisons à rendre justice au commandant du fort Isabelle; il a agi en homme prudent dans cette circonstance. »

Le *Globe* revient encore sur la marche non progressive, comme il dit, des négociations à Biberich: il en trace de nouveau l'historique, dans lequel il fait ressortir la duplicité du roi de Hollande, qui cherche toujours des subterfuges au moment où l'on s'attend à voir l'affaire arrangée. Après avoir rappelé tout ce qui s'est passé jusqu'à la réunion à Biberich de MM. de Reede, Canitz et Neumann, le *Globe* continue ainsi :

« Le prince d'Orange a trois fils; le prince Frédéric en a aussi un; la maison d'Orange est prolifique. Le roi de Hollande doit mourir; deux fils du roi de Hollande doivent finir leurs jours, et tous leurs fils doivent descendre au tombeau, sans fils, avant qu'un héritier mâle issu du duc de Nassau, puisse avoir de prétention pour succéder au grand-duché de Luxembourg.

Quel est donc d'après cela l'objet des négociations à Biberich? Seulement de savoir quelle est la valeur actuelle d'un intérêt aussi éloigné pour les héritiers possibles du duc de Nassau; ou quel arrangement peut se faire pour protéger cet intérêt éventuel, dans le cas où il se réaliserait dans quelque siècle futur? Quant au premier point, nous croyons que personne à Londres ne donnerait cinq escalins, pour une pareille chance, et quant au second, parmi des gens de notre volonté, rien n'aurait été plus facile que de s'entendre.

Mais chose remarquable, ce dernier point seul a occupé les négociateurs à Biberich, pendant des mois entiers. Les allées et les venues, les notes et les conférences, les propositions et contre-propositions, ont passé toute croyance. Messieurs Canitz et Neumann sont réduits, dit-on, à des ombres, par leurs innombrables voyages de Francfort à Biberich et de Biberich à Francfort. Les courriers du cabinet hollandais succombent sous le poids de la fatigue, essayée en galopant avec des nouvelles instructions du cabinet de La Haye, pour l'envoyé hollandais à Biberich.

On dit en outre que des rames de papiers ont été consommées à des dépêches sur cette affaire importante, par les gouvernemens d'Autriche, de Russie et de Prusse. Tout l'est et le nord de l'Europe sont en émoi;

mais bien qu'il y ait eu grand bruit et grand mouvement, la souris n'est pas encore née.

Tout cela, cependant, n'est-il pas bien fait pour suggérer quelques simples réflexions à un observateur impartial? Tous ces grands personnages agissent-ils de bonne foi, et n'ont-ils pas encore pu arranger une affaire si minime? Le roi des Pays-Bas a-t-il fait des propositions justes et équitables au duc de Nassau et à la diète germanique? S'il l'a fait, pourquoi le duc et la diète les ont-ils rejetées? Et si le roi n'a pas fait au duc et à la diète des propositions justes et équitables, sur une affaire aussi insignifiante, pourquoi ne le disent-ils pas tout bonnement, et pourquoi ne versent-ils le blâme sur l'épaule de celui qui doit le supporter? Il est évident qu'il y a de la tricherie quelque part, et jusqu'à ce que le vrai coupable soit connu, toutes les parties dans cette transaction encourent le soupçon. »

#### PROVINCE DE LIÈGE.

Construction par voie de concessions de péages de Ponts sur la Meuse près le rivage des Croisiers et les bras de l'Ourte dans la ville de Liège.

En exécution d'un arrêté royal en date du 21 de ce mois, il sera procédé jeudi 3 juillet 1834, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par voie de soumissions de la concession de ponts avec péages à établir sur la Meuse près du rivage des Croisiers et les bras de l'Ourte dans la ville de Liège.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de péages que l'on demande à titre d'indemnité et dont le maximum est fixé à 90 ans.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, d'après lequel il sera procédé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires des districts et des régences des villes.

Liège, le 26 juin 1834.

#### MODES PARISIENNES.

A l'un des derniers concerts de la semaine aux Champs-Elysées, madame d'L... avait une robe montante à corsage drapé croisé, à manches larges; au cou une collerette en mousseline plissée garnie de valenciennes surmontée d'une cravatte en pékin blanc à fleurs écarlates et baies, une ceinture chinée, un chapeau de paille d'Italie garni tout autour d'un plissé en ruban écossais, sur la forme un nœud en rosette; ses cheveux en bandeaux plats entourés d'une ruche de blonde; point de bijoux; des souliers de maroquin, des guêtres grises, des gants de Suède et un schal carré en cachemire noir.

Madame L. avait une robe de mousseline de l'Inde en redingote brodée tout autour et garnie d'une haute valenciennes, ainsi que la pèlerine, ronde et fermée devant. Un ruban de taffetas gros grains blancs des Indes avec des pavots en guirlandes, tournait autour de son cou, passant avec de petits pans sous la ceinture pareille. Son chapeau en paille de riz avait, sous la passe doublée de citron, un cordon de petites roses noisettes, et sur la forme un bouquet de chevre-feuille. Des souliers de satin noir, des gants maïs, un mouchoir de batiste sans broderie garni de deux rangs de valenciennes. A sa main un magnifique éventail d'ivoire peint et un bouquet de madame Prévost d'une prodigieuse dimension.

Madame de G. portait une robe en mousseline fond noisette à fleurs vertes et noires; un mantelet de taffetas noir doublé de lilas, garni de dentelle, était attaché par des rubans lilas; son chapeau en paille d'Italie, avec des rubans de taffetas blanc et des grappes d'ébénier, avait sous la passe un étroit cordon de petites marguerites des champs.

On remarquait beaucoup la baronne L. avec une robe en jaconas à petits dessins blancs sur un fond feuille de rose; la pèlerine, garnie tout autour d'une petite dentelle noire, dessinait sa taille, qu'entourait un ruban rose à mille raies satinées; des gants de Suède, des manchettes de batiste unie, des souliers de maroquin, un mouchoir à vignettes et une collerette de batiste retombant en picot; à son cou une cravatte en foulard anglais bleu et blanc; une capote en paille cousue avec un ruban paille broché et un bouquet de mousseline et de caille-lait.

M. de B., en pantalon blanc, redingote courte vert chlorée, gilet broché en soie, portait un chapeau gris, une cravatte en foulard anglais vert myrthe, des souliers vernis, des bas gris et des gants maïs.

Lord S. avait une redingote noire, un pantalon blanc, gilet blanc, cravatte bleue et abricot; chapeau noir et gants paille.

M. de N., en habit bleu boutonné, cravatte noire, pantalon gris à pieds en guêtre, portait des bottes vernies très-pointues, un chapeau assez carré du devant, et des gants paille.

**EGLISE SAINT JACQUES**

Liège, le 25 juin 1834.

*A l'auteur anonyme de la lettre du 17 juin.*

Monsieur, votre seconde lettre laisse subsister dans toute leur force les observations que j'avais faites relativement aux réparations de l'église St-Jacques. Observations que vous n'essayez plus même de combattre. J'aurais tort de ne pas en être entièrement satisfait, si deux phrases jetées à la fin de cette lettre, sans qu'aucun mot les justifie ni les explique, ne me forçaient à vous répondre encore.

Voici la première de ces phrases :  
 « Vous aviez avancé qu'on avait eu et exécuté la malheureuse idée de peindre en couleur jaunes et bleues les pierres de taille qui forment le contours du vase extérieur. Cette allégation demeure fautive. »

On croirait en lisant cette phrase, que, votre intention est de prétendre que l'on n'a pas mis de la couleur à l'huile sur une partie des murs de l'église, et que moi qui l'ai affirmé, j'ai affirmé une fausseté. Cependant ce n'est pas là votre pensée; car vous dites immédiatement après: je ne pouvais pas nier qu'il y eut des couleurs sur la fronton.

Où donc est l'allégation fautive? Vous n'avez pas cru convenable de vous expliquer; je le ferai pour vous. La couleur à l'huile a été mise, vous en convenez; mais vous n'êtes pas d'accord avec moi sur le nom qu'il faut donner à la partie de mur sur laquelle cette couleur a été placée. J'avais appelé cela vase extérieur; vous croyez que le mot fronton était le seul propre, et parce que je ne l'ai pas employé, vous m'accusez de fausseté. Oh! monsieur, pouvez-vous recourir à une subtilité aussi puérile! Qu'importe ici le nom que l'on donne à la surface qui a reçu la couleur; c'est le fait de la peinture que j'ai critiqué, c'est ce fait qu'il faudrait justifier, et vous ne le faites pas. Il ne me serait pas difficile de montrer que le mot dont je me suis servi est aussi exact que celui que vous employez; mais ne le fut-il pas, cela vous autorise-t-il à dire que l'allégation qu'on a peint en couleur les pierres de taille qui forment le contours du vase extérieur, est une allégation fautive.

Vous dites ensuite, et c'est la seconde phrase à laquelle je dois répondre, « vous avez prêté au conseil de la fabrique des intentions de destruction qui sont démenties par des actes authentiques. »

Je dirai à mon tour: il est faux que j'aie prêté aucune intention au conseil de la fabrique; car la fabrique n'est désignée, ni explicitement ni implicitement dans aucune de mes deux lettres, j'ai blâmé l'auteur quelqu'il soit des altérations faites à l'église St-Jacques, sans m'inquiéter de la personne ou du corps que mon blâme irait atteindre.

C'est vous seul, monsieur, qui en défendant maladroitement la fabrique que je n'attaquais pas, l'avez exposée à recevoir le coup d'un reproche qui ne lui était pas adressé.

Il est faux d'ailleurs que j'aie prêté des intentions à qui que ce soit, j'ai avancé des faits qui sont notoires, et j'ai raisonné sur ces faits; mais comme la question de personne n'a jamais été rien pour moi, je n'ai eu nul besoin de m'occuper des intentions que l'on a eues et encore moins d'en supposer que l'on n'avait pas.

Vous assurez que ce n'est pas vous qui avez dirigé les réparations de Saint-Jacques. La vivacité avec laquelle vous avez pris la défense de ces réparations, me l'avait fait penser; mais comme vous affirmez que vous n'en n'êtes nullement l'auteur, je n'ai aucune raison pour ne pas vous croire, et il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous en féliciter.

Agréé, etc. R.

**COMMISSION D'EXAMENS.**

MM. Charles de Prins de Louvain et Charles Chokier de Liège, subiront l'examen de philosophie, etc., lundi 30 juin 1834, à 4 et 5 heures.

**VILLE DE LIEGE.**

Séance publique du conseil de régence vendredi 27 juin courant, à 5 heures du soir.  
 L'ordre du jour sera affiché.

Liège, le 25 juin 1834.  
 Le bourgmestre, Louis JAMME.

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 juin.**

Naissances : 7 garçons, 4 fille.  
 Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir : Marie Barbe Marg. Tridy, âgée de 26 ans, journalière, rue Roture, veuve de Math. Lamb. Barbier.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**A L'OCCASION DE LA FÊTE,**

Le sieur J. G. FETU, tenant le Café Polonais, au faubourg d'Amereœur, n° 74, donnera BAL CHAMPÊTRE, dimanche et lundi prochain, à 8 heures.  
 Le jeudi il y aura CONCERT à 6 heures, suivi d'un BAL.

ESTURGEON très-frais à 1/2 franc la livre. Chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain Pont, n° 309. 309

ESTURGEONS très-frais chez PERET, rue Ste.-Ursule.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

H. MATRAY, peintre en bâtimens et décorateur, demeure présentement rue Poits-en-Sock, Outre-Meuse, n° 474. On peut s'adresser chez M. DERNIER, serrurier, rue Pot d'or, n° 625, pour lui faire parvenir toute commission.

UNE DEMOISELLE DE BOUTIQUE au fait du commerce de mercerie, ainsi qu'une pour payer sa table, peuvent se présenter au n° 980, rue Neuve. 438

**VENTE POUR CAUSE DE DÉPART**

d'une très-belle et riche collection de GRAVURES, provenant du cabinet d'un amateur.

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Liège, le sept juillet 1834, deux heures de relevée.

Au nombre de ces gravures se trouvent; la cène de Léonard de Vinci, gravée par Raphaël Morghen; le Spasimo de Scicilia de Raphaël, gravé par Foschy; le mariage de la Vierge, gravé par Folo; le congrès de Vienne; Louis XVI par Bervic; la Vierge à la chaise de Raphaël Morghen, d'après Raphaël; la moncade par Raphaël Morghen, d'après Van Dyck; Napoléon en manteau impérial par Desnoyers; Hypocrate re-fuse les présens d'Artaxerès, de Raphaël, par Urban Massard; St. Jean, d'après le dominicain, par Muller; siège de Gibraltar, par Schorp; le grand pont de Wollet; The amusement d'après Berghem avant toute lettre; le chien de Wollet la mort de Marc Antoine et pendant par Wille, et un grand nombre d'autres gravures très-estimées, gravées au burin, il s'y trouvera également plusieurs gravures à la manière noire, telles que les bouquets de Barton, agrippince, histoire de Joseph avant la lettre... etc.

Toutes ces gravures sont parfaitement encadrées, on pourra les voir deux jours avant la vente. 417

La V<sup>e</sup> CHARLES née DENEUMOULIN, place St-Denis, n° 743, a reçu un grand assortiment de TOILES BRABANT de toutes largeurs, superfine de 4 1/3 d'Hollande, Courtra et d'Allemagne, idem de 1/4 pour taies d'oreillers, LINGE de table de toutes qualités, services damassés, nappes à thé en-écru, COUTIL damassé et autres pour MATELATS, batiste de France et d'Écosse, mouchoirs id., lin de Flandre de toutes qualités. 628

Une PERSONNE de probité, qui a acquis pendant quelques années des connaissances dans l'administration, ayant une bonne écriture, désirerait employer quelques heures par jour, soit à l'instruction soit dans un bureau quelconque. S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre A. 349

CHAMBRES garnies à LOUER, place St-Barbe n° 32, avec à jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

TILBURY et CABRIOLET à VENDRE, n° 569, quai d'Avroy

( ) La MAISON sise à Liège, rue Mère Dieu, n° 81, Hors-Château, ayant été surenchérie, l'adjudication définitive aura lieu samedi 28 de ce mois, à dix heures, pardevant M. Chokier, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, sur la mise à prix de 1540 francs PAQUE, notaire.

Au n° 587, rue Féronstrée, à Liège, on vient de recevoir un beau choix de PAPIERS PEINTS étrangers.  
 Au même n°, on vient D'OUVRIR UN MAGASIN de PAPIERS à écrire en tous genres, au prix de fabrique. 93

**( ) VENTE DE MEUBLES ET DIMMEUBLES.**

**§ 1<sup>o</sup>. VENTE DE MEUBLES.**

Le lundi 30 juin 1834, à 2 heures après dînée, et jours suivants, à la même heure, s'il y a lieu, à l'ancienne houillère dite Hufnalle tin bon, sise au Thier des Monts à Herstal, le notaire MOXHON, de résidence à Liège, vendra aux enchères une partie du matériel dudit établissement, savoir: deux soufflets, une enclume, plusieurs étaux, une charrette dite Carmanne, avec ses roues et ses échelles, deux paires de roues de charrettes ou tombereaux, des corps de pompes de machines de 7 pouces de diamètre, avec des bassins, tampons, et susettes; deux hernats de bure à pleny, avec tambour conique; un poêle avec ses accessoires, 8 sièges, 7 coffres, un bac, une grosse balance, des portes et des ronlettes de bure, dites conduits de cordes, 9 colliers de chevaux, sellettes et cosinets, un gros cylindre avec coulasse, et autres objets trop longs à détailler. Le tout argent comptant.

**§ 2. VENTE DIMMEUBLES.**

Le mercredi 9 juillet suivant, à 4 heures après dînée, en la demeure des demoiselles Perrot à Coronmeuse, il sera procédé par le ministère dudit notaire MOXHON, à la vente aux enchères, d'une MAISON avec jardin d'environ quatre verges grandes, appartenant à la société de la Hufnalle, située au Thier des Monts, commune de Herstal.  
 S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, n° 482, à Liège.

**MAGASIN PITTORESQUE.**

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8o, sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8o ordinaire.  
 Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

**LA SANTÉ.**

Journal populaire de médecine, paraissant une fois par mois, par collection de quatre feuilles qui sont envoyées au abonné au fur et à mesure qu'elles paraissent. Ce journal est fait uniquement pour le peuple, afin de lui apprendre les moyens de conserver la santé. Il saura maintenant quels sont les alimens, les vêtements ou les habitudes nuisibles pendant les épidémies, les différentes saisons, les lieux qu'il habite, etc. Ce journal, pendant le choléra et la grippe, eût rendu d'immenses services, car il eût appris au peuple à éviter tout ce qui pouvait appeler sur lui ces maladies, et à concevoir les premiers remèdes à employer une fois qu'il en était atteint.  
 On s'abonne rue Feydeau, n° 4.  
 Prix par an, 6 francs pour Paris, et 7 frs. 50 c. pour la province.

A Liège, au bureau de cette Feuille.

MAISON-bourgeoise, fraîchement décorée, située en Jon-fosse, à LOUER. S'adresser rue du Pont-Neuf, n° 32.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n 685.

**COMMERCE.**

Bourse de Paris, du 24 juin. — Rentes, 5 p. 100, 106 25 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 10; fin cour. 78 20. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 70; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 85 00; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 76 1/2; fin cour., 76 1/2; 3 p. 100, 47 5/8; fin cour., 47 5/8; différée 00 00. — Cortès, 39 00. — Portugais, 00 00. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin cour., 98 1/2 — Empr. romain, 96 00; fin cour., 00 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 24 juin. — Dette active, 54 5/8 000 Dito, 96 1/4 16 — Bill de change, 22 15/16. — Oblig. du Syndicat, 90 1/4 00 — Dito, 73 1/2 00. — Rente des dom., 0 Act. de la Société de commerce, 000 00. — Rente française, 00 00. — Dito de 1833, 00. — Obl. russe 110; et C., 102 1/2 00. Dito de 1828, 403 1/2 000 — Inscr. russes, 167 1/2 00 00 — Empr. russe 1831, 96 3/4 000. — Rente perp. d'Esp., 00 00 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 20 1/2 00 00 — Obl. mét. Autriche, 97 7/8 00 000 — Lots chez Gollals, 00. — Cert. Naples falc., 90 1/2. — Oblig. Danaises, 00 00. — Oblig. Brésil, 76 1/4. — Cortès, 36 1/4 000. — Dito Grec, 00 — Lots de Pologne, 000 00.

**Bourse d'Anvers, du 25 juin.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 1/2 perte.	A	
Londres.	12 08 3/4	P 12 02 1/2	P
Paris.	47 3/8	17 1/16	46 7/8 A
Francfort.	36 1/16	35 7/8	A
Hambourg.	35 7/16	P 35 1/4	

Escompte 4 1/2.

Effets publics. Holgyne. — Dette active, 102 1/2 0. Id. diff. 41 1/4 00 — Oblig. de Pentr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 97 5/8 P 00 00. Id. de 12 mill., 00. Id. de 24 mill., 000 000 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 00 00. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 00. — Rent. remb., 2 1/2, 87 Act 95 A 00 — Espagne. Guebb., 86 1/1 00 P. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 00. — Id. perp. Amst., 71 1/8 69 3/4 70 1/2 000. Idem dette différée, 49 1/4 18 1/8 1/2 A.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

450 Barriques riz de la Caroline, prix inconnu.  
 100 Caisses sucre Havane blond, à fl. 07 entr. étr.

**Arrivages au port d'Anvers, du 24 juin.**

La gallasse mecklenbourgeoise Zeevogel, c. Zeplien, v. de Riga, ch. de graine de chamvre.  
 Le koff belge Mary, c. Cordier, v. de Londres, ch. de café, sucre et canelle.  
 Le koff belge Pierre Antoine, c. D'Hooge, v. de Memel, ch. de bois.  
 Le schooner norvégien Aphrodite, c. Savarson, v. de Got-tenbourg, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 25 juin. — Belgique. Dette active: 52 3/4 0. Emp. 24 mill., 98 00 P. — Hollande. Dette active: 51 1/2 A. — Espagne. Guebb., 86 1/2 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 00 00 0. Id. Amst. 5 p. 100, 71 1/2 P. Id. Paris 3 p. 100, 49 3/4 P. Cortès à Lond., 37 3/4 P. Dette diff., 20 00 0.